

Rédacteur-Gérant
LATEJLÈGNE.

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 C.
Départements non limitrophes et garcs. 20 C.



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 41 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

Le journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 5/ cent.

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fournaud
rue Confort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

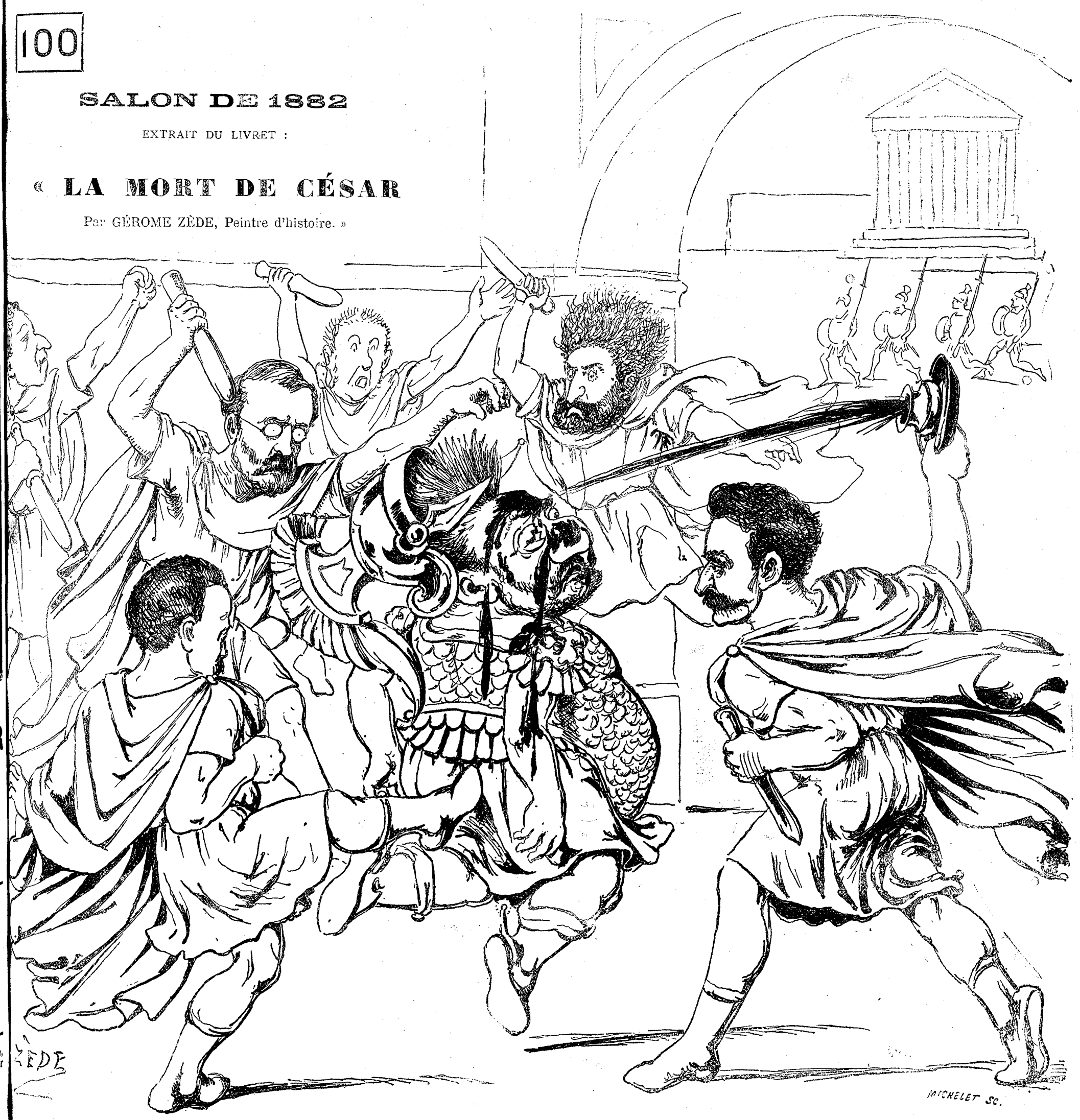
100

SALON DE 1882

EXTRAIT DU LIVRET :

« LA MORT DE CÉSAR »

Par GÉROME ZÈDE, Peintre d'histoire. »



MICHELET Sc.

L'ÉDITION DES COLLECTIONNEURS

Notre ÉDITION DES COLLECTIONNEURS, tirée sur papier vélin, imprimée et colorée avec un soin spécial et un luxe tout particulier, est livrée aux abonnés pour le prix de 30 francs par an, y compris les suppléments.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement n'expirait pas au 1^{er} janvier dernier peuvent s'abonner à l'Édition des Collectionneurs à partir de ce 1^{er} janvier en payant une soule proportionnelle.

Aucun exemplaire de l'Édition des Collectionneurs ne sera livré à l'acheteur au numéro. Mais il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui, désireuse de s'abonner à cette édition, en fera la demande par lettre affranchie.

LA MORT DE CÉSAR

D'APRÈS SUÉTONE

(Voir la gravure de la 1^{re} page)



Cependant, des prodiges éclatants annonçaient à César sa fin prochaine :

Les derniers jours de sa vie, il apprit que Marcellus Rouvierus, qu'il avait laissé errer en liberté sans gardiens, versait des larmes abondantes.

Dans un sacrifice que César offrait, on ne trouva point de cœur à la victime, nommée Farre, et c'était un prodige vraiment effrayant, car il est contre la nature que ce viscère manque à un animal.

La nuit qui précéda le jour où il fut tué, il lui sembla pendant son sommeil, tantôt qu'il volait au-dessus des nues, tantôt qu'il volait dans les caisses publiques (*productum alterius empruntum Morgani empochoabat*).

Une dame de sa connaissance, nommée Calpurnie de l'Arrière, rêva que le fait du château des Crêtes s'écroulait sur la sienne, de crête, et que César était percé dans ses bras d'articles de la *Comédie politique* (*Papyrus immundus*), et tout à coup les portes de son alcôve se couvrirent ouvertes d'elles-mêmes, de sorte que les promeneurs purent voir ce qui s'y passait.

Quelques jours avant sa mort, il soupait chez Lepidus Gallifetus, maître de sa cavalerie. Les convives proposèrent cette question : « Quelle est la meilleure façon de mourir ? » César, prévenant leurs réponses, dit tout haut : « Mourir d'indigestion (*Plenitudine cassare pipam*). »

L'haruspice Spullerina, son sorcier ordinaire, l'avait averti qu'il se gardât d'un danger qui ne s'étendait pas au delà du treizième jour après les ides de janvier.

Quelques mois avant ces mêmes ides, des oiseaux de l'espèce vautour et du genre Roustan, Mussali, Traverso et Veillette-Devaux, venus de la forêt de Bondy, avaient poursuivi et mis en pièces un rôtelet nommé Mohamed-es-Sadock.

Malgré tous ces funestes présages, il se décida à sortir vers la deuxième heure et se rendit au Sénat.

Lorsqu'il fut assis, les conjurés l'entourèrent, et aussitôt Tullius Ludovicus Legrandus, qui s'était chargé du premier rôle, s'approcha comme pour lui offrir un morceau de savon noir destiné au débarbouillage de Julius Cazotus, son collègue au Consulat. Sur le refus de César de se charger de la commission, Legrandus lui saisit la toge des deux côtés. « — Mais tu es un esclave ivre (*tues arsouilla*) ! » s'écrie César. Et alors l'un des Amagat, celui qui est surnommé Fabre (*Amagatus secundus cognominatus Faber*), le blesse par derrière d'un coup de discours à double tranchant. Desideratus Barodetus lui porte à la tête un coup de couteau qui lui creve un œil, le mauvais, et Pompeius ou plutôt Bombeius Naquetus fait tomber de sa tête le casque glorieux qu'il portait à la bataille de la Chapelle. Brutus Andreius lui-même lui jeta un encrier (*scriptorium*) à la tête (*rostrum*), et César, qui s'était défendu contre les autres, quand il vit Brutus Andreius venir sur lui l'encrier nu à la main, ne put s'empêcher de lui dire : « *Tu quoque, Mysterium* ! »

Le corps inanimé de César resta quelque temps étendu par terre. Enfin deux esclaves, Paulus Bertus et Cornificatus Cazus, le mirent dans une litière à huit ressorts et le rapportèrent chez lui, rue de Suresne, non sans hésitation, toutefois, de la part de Paulus Bertus, qui avait un instant caressé l'idée de le porter dans son laboratoire, puis de l'y écorcher et de l'y empailler, comme il en avait écorché et empaillé tant d'autres.

Ainsi mourut César. Il avait reçu vingt-trois coups de différents genres. De tant de blessures une seule, à ce que pensait son médecin Antistius Rancus, était mortelle. C'était la blessure (*bot-tauculum*) qui lui avait été traitreusement faite par derrière à l'aide d'une épée de Savoyard (*savoyardico gladio*) par Benjaminus Clemencelus et qui avait arraché à César ce gémissant, le seul qu'il fit entendre : « Je meurs empoisonné ! »

Pour traduction :
RAOUL.

L'INTÉRÊT QU'ILS MÉRITENT



Caverne à l'avarice ouverte,
Où l'on court le danger certain
D'être ruiné par la perte
Ou déshonoré par le gain.
Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
Par les deux autres que l'on sort.

Les avez-vous vus quelquefois, penchés sur la Corbeille, procédant à leurs opérations le carnet sacramentel à la main ?

Les avez-vous entendus s'époumonnant et gesticulant, semblables à des crieurs de carrefour qui cherchent à dominer les hurlements d'une populace en délire ?

Vos oreilles ont-elles saigné sous les coups réitérés des clameurs formulant les offres et les demandes, clameurs auprès desquelles les clameurs de la foire aux bestiaux touchent à la placidité et confinent au silence ?

Votre tympan a-t-il jamais été brisé par ce conflit de faussets, de basses-tailles, de cris épileptiques au milieu desquels, à de certaines heures, Dieu eût pu tonner sans faire entendre sa foudre ?

Avez-vous subi le spectacle épouvantable de ce brouhaha sans nom, de ce tohu-bohu infernal, de ces gestes furibonds qui semblent appeler la camisole de force ?

- Je prends !...
- Je vends !...
- Je donne !...
- A tant telle valeur !...
- Etc... Etc... Etc.....

En un mot, avez-vous assisté à la mêlée indescrivable, à la tempête orale où l'agio remue et bouleverse des milliers de joueurs, comme le vent soulève et chasse en tourbillons les feuilles des bois ?

Oui?... Vous avez vu et entendu tout cela ? Eh bien ! détrompez-vous !... Vous n'étiez point en présence d'une bande de sauvages, d'un déchaînement de Hottentots ivres !... Vous étiez en plein pays de civilisation.

Vous aviez devant vous des gens qui, ne tenant aucun compte des lois et des règlements, ont depuis longtemps délaissé les marchés au comptant et les ventes fermes, opérations honnêtes avec lesquelles le Code pénal n'a rien à démêler, pour se lancer dans les opérations illicites qui corrompent jusqu'à la spéculation, attirent l'or et les consciences vers le jeu, enrichissent tels et tels sans rien faire et créent ce luxe étrange qui déprave tout sans rien embellir.

Vous aviez devant vous des gens qui causent à la société un mal incalculable et ne lui font aucun bien, qui n'ajoutent rien au crédit, si ce n'est les éléments impurs que le charlatanisme peut y ajouter, dont les opérations n'améliorent nullement les entreprises, dont la véritable industrie n'a nul besoin, à moins qu'elle n'ait besoin de supercheries et de mensonges, et dont les manœuvres seules font monter et descendre tour à tour le niveau des valeurs comme dans une machine de prestidigitation.

Vous aviez devant vous ceux que M. Oscar de Vallée a appelés les *Manieurs d'argent*.

Vous aviez devant vous les apôtres de la vente à prime, les virtuoses du report et du déport, les grands-pontifes de l'agio, de la spéculation et du tripotage.

Vous aviez devant vous la corporation des agents de change, avec leurs commis, leurs remisiers et leurs coulisiers à gages.

J'examinerai un autre jour, avec détails, le genre d'opérations auxquelles ces citoyens se livrent chaque jour, et cet article n'est qu'une introduction. Mais, avant d'entrer dans le vif de la question, j'ai voulu dire et je viens dire encore d'une façon générale ce que je pense des agents de change et des coulisiers, de leurs auxiliaires les feuilles vénales et de la Bourse en général.

Aujourd'hui les bureaux de rédaction de certains journaux se métamorphosent en comptoirs. Les Armand Carrel de l'époque se font banquiers. Le patriotisme aligne des chiffres. Un monstre goulu, aux ailes métalliques et vibrantes, s'envole dans nos provinces, éveille les cupidités lointaines, les avarices obscures, absorbe tout, capitaux puissants, capitaux faibles, et revient gorgé d'or à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux...

C'est le génie de l'annonce.

Et alors, comme au temps ignoble de la rue Quincampoix, on se presse, on se heurte, on s'écrase pour obtenir les actions de Sociétés anonymes, de commandites boiteuses, d'entreprises fondées sur des chimères.

On ne demande pas où sont les garanties. On ne s'informe pas s'il existe un tracé de tel ou tel chemin qui doit mener en Chine ou en Norvège.

La foule stupide apporte son or. Elle se bat à la porte des nouveaux hôtels de Soissons où résident les Law modernes, les pêcheurs en eau trouble dont le journalisme vénal prépare les amorces.

Bourgeois, rentiers, cultivateurs, artisans, riches et pauvres, grands et petits, brochets et menu fretin, tous viennent mordre à l'ignoble appât. La ligne se tire, et voilà nos poissons sur l'herbe.

Messeigneurs Law tiennent la prime. Ils empochent les millions, et l'on s'occupera du tracé plus tard...

Le lieu où s'édifient en un jour ces fortunes et ces ruines, la Bourse, est une caverne, une école de rapine, de fraude et de corruption, le sanctuaire de tous les instincts voraces et de la dépravation des mœurs.

L'exemple des fortunes scandaleuses écloses dans cet antre donne à tous une fièvre d'opulence, une rage de luxe, un égoïsme implacable, un désir frénétique d'accaparer quand même, en volant ses compatriotes, en volant les étrangers, en trompant sur les ventes, sur les achats, sur les fournitures, en exa-

gerant par un calcul odieux le prix des loyers, en faisant suer l'or aux pierres.

Oui, la Bourse est une école de rapine, de vol et d'escroquerie. C'est là qu'on apprend le mieux à s'emparer du bien d'autrui à l'aide d'une multitude inconcevable de tours de filous et à y dépouiller son adversaire à coup sûr avec des cartes biseautées. C'est là qu'on s'accoutume à se faire un jeu de se tromper mutuellement, de se tendre des pièges les uns aux autres, de répandre de faux bruits, d'inspirer tantôt des craintes vaines, tantôt des espérances imaginaires, de chercher par toutes sortes de voies à profiter de la crédulité des uns, de l'avidité des autres et de regarder les faiblesses et les passions d'autrui comme les instruments de la fortune qu'on recherche.

Et les instituteurs de cette science odieuse, les grands-prêtres qui vivent de ce culte ignoble, ce sont les agents de change, avec tout leur cortège de remisiers et de coulisiers, les agents de change, corporation qui avait été instituée dans un tout autre but que celui qu'elle poursuit aujourd'hui, corporation laquelle la loi trace le devoir de favoriser le gain légitime et non la fraude, le droit et non l'abus, la probité qu'on respecte et non le vol qu'on flétrit.

Parlez vertu, religion, morale aux agents de change d'aujourd'hui et aux trop nombreux disciples qu'ils ont faits... Ils vous répondront :

— La liquidation s'annonce bien !
Demandez-leur ce que va devenir l'honneur des pays, la gloire de nos armes, l'intelligence, les lettres, les arts.

— Bah ! s'écrieront-ils, la prime se soutient !
Essayez de leur ouvrir les yeux. Montrez-leur les menées indignes, les scandales en plein soleil, les concussions odieuses, les tripotages reconnus. Faites leur voir tel ministre escomptant à la Bourse, et par leur intermédiaire, les secrets du Conseil, et dites qu'est-ce que c'est un vol.

— Non. C'est de l'habileté ! s'écrieront-ils.
Dites-leur que les classes laborieuses pâtissent, que les ateliers se ferment, que le peuple est dans la misère.

Que leur importe?... Tant pis pour le peuple !...
Voilà où nous en sommes avec la presse vénale avec la Bourse, avec les agents de change et les coulisiers !

Et l'on entend des gens s'apitoyer sur les revers qui sont venus frapper, ces jours-ci, les agents de change et les coulisiers de Lyon !

Et l'on voit des journaux plaidant leur cause et demandant que le gouvernement leur vienne en aide !
Je ne suis pas de ces gens, et la *Comédie politique* n'est pas de ces journaux !

Ah ! certes, il ferait beau voir l'argent des contribuables employé à remettre à flot des spéculateurs qui ne doivent leur situation précaire actuelle qu'à leur absolu mépris de toutes les lois et de tous les règlements qui régissent leur corporation, qu'à leur appétit au gain et qu'à des manœuvres déloyales et perfides qui ont eu le malheur, une fois par hasard, de tromper leurs espérances et de ne pas produire tout l'effet attendu !

Mais il n'y aurait plus alors de raison pour que Robert Macaire n'adressât de touchantes pétitions au Sénat pour lui demander une indemnité en raison des difficultés toujours croissantes de faire le mouchoir à ses contemporains.

Votre requête n'est pas sérieuse, Messieurs les agents de change !

Vous voilà en liquidation !
Demain peut-être vous serez en faillite !

Demandez au gouvernement qu'il ne vous traduise point en Cour d'assises... Le vœu sera rationnel, et je me l'expliquerai, sans même songer à vous chicaner sur ce point, car je ne veux accabler personne.

Mais vouloir que l'Etat intervienne pour vous remettre à flot et vous retirer du gouffre que vous avez creusé et qu'il emploie à cette œuvre pie l'argent de M. Gogo, que vous avez ruiné !...

Ceci dépasserait toute mesure permise, Messieurs les agents de change, et j'espère bien que ce scandale-là ne viendra pas s'ajouter à tous les autres scandales de ces derniers temps.

« S'enrichir par le préjudice qu'un homme cause à un autre homme, a dit Cicéron dans ses *Offices*, est quelque chose de plus contraire à la nature que la pauvreté, que la douleur, que la mort ! »

Méditez, dans votre indigence actuelle, ce principe du grand orateur romain.

Il sera votre consolation, Messieurs les agents de change !

DANIEL.

NOTRE SUPPLÉMENT N° 14

Le *Supplément* n° 14 de la *Comédie politique* ne paraîtra qu'avec le numéro ordinaire du 26 février courant, mais sera adressé le même jour à tous nos correspondants et abonnés sans exception.

Nous donnerons prochainement le sommaire de ce *Supplément*.

Or voici ce que dit la loi en ce qui concerne les agents de change :

CODE DE COMMERCE

ART. 85. — Un agent de change ne peut, dans aucun cas et sous aucun prétexte, faire des opérations de banque pour son compte. Il ne peut recevoir ni payer pour le compte de ses commettants.

LOIS DE L'AN IV ET DE L'AN X

Il est défendu aux agents de change de prêter leur ministère pour des jeux de Bourse, sur quelques effets que ce soit.

ARRÊTÉ DU 27 PRAIRIAL AN X

ART. 13. — L'agent de change doit se faire remettre à l'avance les effets qu'il est chargé de vendre ou les sommes nécessaires pour payer ceux qu'il est obligé d'acheter.

Ne pouvant, aux termes de la loi, faire aucune opération pour leur compte, ne pouvant, d'autre part, vendre aucun effet qu'ils n'eussent entre les mains et acheter aucun titre sans en avoir reçu le prix d'avance, MM. les agents de change de Lyon ne pouvaient rien perdre, s'ils avaient obéi à la loi et s'étaient conformés aux obligations de leur charge. Chaque transaction dont ils étaient les intermédiaires devait leur rapporter tant pour cent à titre d'honoraires, et voilà tout.

Si aujourd'hui la plupart sont ruinés, s'ils ont dû fermer leurs guichets et suspendre leurs paiements, c'est qu'ils ont fait des spéculations pour leur compte, c'est qu'ils ont prêté leur ministère à des jeux de Bourse, c'est que, moyennant une commission supérieure au tarif, ils ont acheté pour autrui sans avoir exigé les « sommes nécessaires pour payer, » c'est que, dans un but de lucre inavoué, ils ont vendu des titres fictifs, des titres qui n'existaient pas et souvent n'avaient jamais existé, c'est que, en résumé, ils ont spéculé, agioté, tripoté et que, finalement, ces opérations illicites ont mal tourné.

Or la loi ne se borne pas en pareille matière à des défenses platoniques. Elle a édicté des sanctions de divers genres. Voici les sanctions :

CODE DE COMMERCE.

ART. 437. — Tout commerçant qui cesse ses paiements est en état de faillite.

ART. 89. — En cas de faillite, tout agent de change ou courtier est poursuivi comme banqueroutier.

CODE PÉNAL

ART. 419. — Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites au prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix ou qui, par des voies ou des moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qui auraient déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 francs à 10,000 francs. Les coupables pourront, de plus, être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

ART. 421. — Les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'article 419.

ART. 422. — Sera réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison.

ART. 404. — Les agents de change qui auront fait faillite seront punis de la peine des travaux forcés à temps. S'ils sont convaincus de banqueroute frauduleuse, la peine sera celle des travaux forcés à perpétuité.

Telles sont les différentes sanctions données par la loi aux défenses faites à MM. les agents de change.

Or on lit encore dans le *Salut public* du 31 janvier :

Nous applaudissons au jugement qui a été rendu samedi par le Tribunal de commerce, qui a décidé la mise en liquidation judiciaire de la Chambre syndicale des agents de change.

M. Damour, avoué, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Et voilà comment on élude la loi. Il y a cas de faillite et de banqueroute : on prononce la liquidation judiciaire.

C'est fort bien, et, tout ennemie qu'elle soit des tripotages, la *Comédie politique* ne demande point quant à présent la Cour d'assises pour MM. les agents de change.

Mais, partisan fanatique du principe de droit public : « Tous les Français sont égaux devant la loi ! » elle attend, pour tirer la morale du fait, la première déclaration de faillite prononcée contre un petit épicière, un petit marchand des quatre-saisons, un petit commerçant quelconque.

DANIEL.

PRÉCAUTION UTILE

L'agence Havas, ainsi que la *Comédie politique* l'a raconté dans son numéro du 29 janvier, s'étant montrée capable de trafiquer des lettres, confidentielles ou autres, qui lui sont adressées, nous avons dû cesser toute espèce de relations avec elle.

Nous prévenons donc nos lecteurs que désormais la *Comédie politique* ne recevra aucune communication, pour abonnement ou pour toute autre cause, qui lui serait transmise par l'agence Havas.

Les abonnements seront reçus à l'administration du journal, directement ou par l'intermédiaire de toutes agences autres que l'agence Havas.

La Cigale et la Fourmi



La Corbeille, ayant monté
En pleine sécurité,
Se trouva fort dépourvue
Quand la baisse fut venue.
Pas d'argent, plus de crédit,
Pour payer point de répit.
Elle alla crier famine
Chez la Banque, sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelques sous pour tripoter
Jusqu'à la hausse nouvelle.
— Je vous paierai, lui dit-elle,
Fin prochain, délai légal,
Intérêt et principal.
La Banque n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
— Que faisiez-vous au temps haut ?
Dit-elle à cette emprunteuse.
— Chaque jour, à tout venant
J'achetais, ne vous déplaie.
— Vous achetiez, j'en suis aise ;
Eh bien ! vendez maintenant.

LA FONTAINE.

CE QU'ON IMPRIME

Aimez-vous l'histoire vue des coulisses ? — Moi, j'en raffole, et je ne trouve rien qui délasse mieux des livres empressés de MM. de l'Académie que ces variations sur un homme ou sur un événement.

Voici les *Petits pages d'histoire*, par le prince Henry de Valori (1), une série d'études sur des temps divers et des personnages divers, où défilent, enchâssés dans de piquantes historiettes, le duc de Bordeaux, Donizetti, Napoléon III, Mademoiselle — la duchesse de Parme, — Thiers, Molière, Rachel, Don Carlos, Alexandre Dumas, Mistral, Abd-el-Kader et d'autres.

On voit que M. de Valori s'est donné un cadre assez large. Il y évolue à l'aise, contant lestement et troussant avec une vivacité très-agréable les petits faits que M^{me} de Lamothé et Saint-Simon eussent mis dans leurs mémoires, mais que la grande histoire, la Cléo empailée, qui demande de gros in-folio, délaisse dédaigneusement.

Que si vous me demandez de quelle opinion est le livre, je vous dirai qu'il n'est point républicain, que pour le reste il est d'un bon Français, ne croyant pas qu'Austerlitz fasse tort à Fontenoy et qu'on diminue l'éclat du drapeau blanc de toute la gloire que l'on donne au drapeau tricolore.

Littérateur délicat, poète à ses heures et poète en prose de ceux qui fatiguent le moins et sont les plus rares : voilà ce que se montre M. de Valori dans son petit livre.

Ses études littéraires sont d'un lettré gourmet, ses études politiques d'un honnête homme qui croit que faire large vaut mieux que faire adroit, et, s'il nous parle des rois tombés et des reines en exil, c'est en bon gentilhomme.

Tenez, il y a une page charmante...
Au surplus tout est à lire. Lisez tout.

J. PIANELLI.

(1) 1 vol in-12. Téqui, éditeur, 85, rue de Rennes, Paris. Prix : 3 francs.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 28 janvier 1882.

La situation est complètement débrouillée. Le parquet fera la liquidation dans les conditions normales. Il reste à régler la question de la coulisse, qui semble difficile à résoudre.

Le marché a été presque nul.
Nos rentes se sont cotées :
82.45 et 82.12 1/2 le 3 %.
82.10 et 82 l'amortissable.
113.77 et 113.45 le 5 %.

Malgré la grande faiblesse du marché, on remarque de nombreux achats sur les valeurs du *Crédit foncier*, dont la situation prospère de plus en plus. La somme des prêts autorisés au taux nouveau de 4,90 par le Conseil d'administration dans la séance du 25 janvier, s'élève à plus de 26 millions de francs.

Le *Crédit lyonnais* voit ses actions tenues à 810.
Les cours de la *Société française financière* se sont maintenus à 1040.

Les bons de l'*Assurance financière* font 345 et 350.

Le *Crédit général français* reprend le cours de 800.
Les actions de la *Compagnie Maritime du Pacifique* sont offertes à 550 par la Banque nationale.

Sur la *Banque romaine* on est aux environs de 700.
Quelques affaires ont lieu sur la *Banque du Mexique* et les ateliers de la *Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio Tinto*.

BALLERO.

Le Gérant : LATEULÈGNE.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les **BEURRES** tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIERIES DU RHONE.

Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr. »
Beurre fin de table, le kilogramme 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

HERNIES sans opération, guérison prompte parfaite garantie par les faits. En consér., plus de Bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCESSEUR

Lyon, Cours de la Liberté, 87, Lyon

26 d. (15821)

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Vendez les boîtes devant être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

DATTE COFFÉE

Café torréfié
AU SUC DE LA DATTE

très-recherché des consommateurs anglais

On demande des représentants dans toutes les villes de France. Bonnes références.

S'adresser à l'agence de la PRENTCH DATTE COFFÉE C^o LIMITED.

14, rue Halévy,
Place du Grand-Opéra
PARIS

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions).

PRIX MODÉRÉS

S'adresser à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort, sous le n° 1216.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du *Vin Bertrand* et du *SAUVEUR des ENFANTS*, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la *Pharmacie Bertrand*, actuellement, 12, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

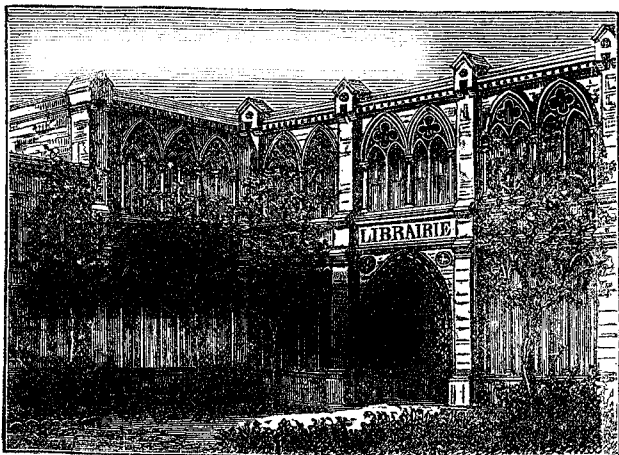
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un **ARMORIAL** des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 5 fr. par mois.
En préparation : **L'ART NATIONAL** par H. DU CLOUZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, 8, Lyon

Musique française et étrangère, classique et moderne.

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très-avantageuses.

CHOIX VARIÉ DE PIANOS

Des meilleurs Facteurs de Paris.

HARMONIUMS

POUR ÉGLISES ET SALONS

Vente et location à des prix excessivement modérés.